



Créé en 1996, le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES) n'a cessé d'évoluer au fil des ans pour tenter de répondre au mieux aux besoins des collectivités savoyardes dans leurs projets énergétiques.

De nouvelles compétences

À la suite de ses évolutions statutaires, délibérées lors du comité syndical du 5 novembre 2025, le SDES vous propose une nouvelle offre de compétence et de prestation de service.

Électricité

Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Électricité : le SDES assure la gestion des contrats de concession pour 244 communes de Savoie.

En cette qualité, des travaux d'enfouissement de réseaux secs sont également portés par le SDES pour la résorption d'ouvrages inesthétiques et pour la fiabilisation et le renforcement des réseaux.

Mobilité électrique

Implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides, adaptées au besoin du territoire, intégrées au réseau eborn couvrant 11 départements du Sud-Est de la France.

Le SDES porte également un rôle stratégique à travers le schéma directeur d'implantation des IRVE, en collaboration avec la Préfecture de Savoie.

Éclairage public

Sous sa propre maîtrise d'ouvrage, le SDES réalise des travaux de rénovation du parc d'éclairage public, avec la volonté de réduire la part financière à la charge des collectivités et de maximiser le retour sur investissement.

À l'horizon 2027, le SDES proposera également la prise en charge de leur maintenance.

Prestations de services

Groupeement d'achat d'énergie, centrale d'achat territoriale, valorisation de CEE, le SDES propose également des prestations de services pour accompagner les acteurs publics dans leurs missions.

Chaleur renouvelable

Pour bénéficier d'une source de chaleur plus vertueuse pour le chauffage de vos bâtiments, le SDES vous accompagne dans vos projets de chaleur renouvelable. Un accompagnement dans la phase d'étude, de travaux, dans le financement de vos projets à travers le Fonds Chaleur porté par l'ADEME*, mais également dans des projets communaux de réseau de chaud et de froid.

Transition énergétique

À travers ses conseillers en énergie, le SDES accompagne les collectivités dans l'amélioration énergétique de leur patrimoine bâti (conseils, diagnostic, aide aux travaux, plan d'investissement, etc.), la mise en conformité avec les obligations réglementaires (DEET, BACS), le financement de vos projets (participations financières du SDES).

Les collectivités bénéficient également d'un accompagnement pour les projets d'énergie renouvelable ou d'autoconsommation collective.

Gaz

Autorité Organisatrice de la Distribution publique de Gaz : le SDES assure le contrôle des contrats de concession ainsi que la gestion groupée de ces contrats qui permettra entre autre de négocier avec le délégataire des conventions de transition énergétique avec des actions concrètes.

* Fonds ouverts à toutes structures avec un n° de SIRET

Un nouveau mode de désignation des élus

Les évolutions statutaires du SDES modifient également le mode d'élection des élus qui constitueront les instances du SDES.

Quelles sont les prochaines étapes ? Quelles démarches à réaliser dans vos communes ?

15 et 22 mars 2026

Élections municipales dans vos communes

Avant le 17 avril

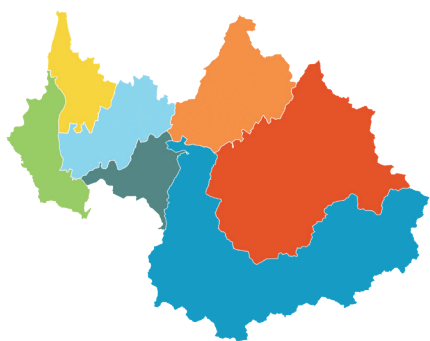
Lors du 1^{er} Conseil Municipal dans votre commune, celui-ci doit élire un représentant du SDES parmi ses membres. L'ensemble des conseillers municipaux sont éligibles.

(Découvrez-en plus sur le rôle d'élus au SDES page 3)

La délibération concernant l'élection du représentant (après retour du contrôle de légalité) et la fiche de renseignement élu, devront ensuite être retournés au SDES par courriel à instances@sdes73.com

Du 27 au 30 avril

Les représentants élus dans vos communes seront convoqués pour une élection des délégués dans les collèges afin de pourvoir les sièges dédiés à chacun des collèges, comme détaillé ci-après.



Collège	Secteur	Nombre de délégué		Date des élections des délégués en collège
		Titulaires	Suppléants	
1 ^{er}	Grand Lac	8	8	le 27 avril à 17h30 - Siège de Grand Lac (Aix-les-Bains)
2 ^{ème}	Avant-pays Savoyard	4	4	le 30 avril à 17h30 - Salle des fêtes de Saint-Genix-sur-Guiers
3 ^{ème}	Grand Chambéry	12	12	le 28 avril à 17h30 - Siège du SDES (La Motte-Servolex)
4 ^{ème}	Coeur de Savoie	5	5	le 28 avril à 17h30
5 ^{ème}	Arlysère	7	7	le 28 avril à 17h30 - Halle Olympique Albertville
6 ^{ème}	Maurienne	4	4	le 29 avril à 17h30 - Salle des fêtes Saint-Julien-Mont-denis
7 ^{ème}	Tarentaise-Vanoise	5	5	le 29 avril à 17h30 - Siège de l'APTV (Moûtiers)
8 ^{ème}	Communes en régie	1	1	le 30 avril à 13h30 - Visioconférence
9 ^{ème}	EPCI	4	4	le 30 avril à 18h - Siège du SDES (La Motte-Servolex)
Total		50	50	

Les convocations seront adressées par mail (suivant les éléments renseignés sur la fiche élu) d'ici fin avril.

Pour les communes n'ayant pas délibéré pour élire un délégué, c'est le ou la Maire de la commune qui sera convoqué.

19 mai 2026

Les délégués élus au sein des collèges sont convoqués au premier conseil syndical du SDES dont l'ordre du jour est l'élection des membres du bureau syndical, des vice-présidents ainsi que du président ou de la présidente.

Une convocation sera adressée par mail aux délégués élus en collège.

L'organisation de la gouvernance du SDES

Le SDES est constitué de trois organes délibérants (instances), ainsi suivant l'organe au sein duquel vous êtes élu, votre rôle et vos missions peuvent évoluer.

Suivant la fréquence de convocation des instances, des sujets délibérés et les délégations attribuées, vous trouverez le rôle qui correspond aux engagements que vous souhaitez prendre dans la prochaine mandature 2026-2032.

Plusieurs rôles :

Président.e

- Élection en CS,
- Assure l'exécution quotidienne des orientations décidées par les instances,
- C'est évidemment le rôle le plus engageant au sein du SDES.

Vice - président.e

- Élection en CS,
- Délégation pour suivre l'exécution de thématiques attribuées,
- Assistent à l'ensemble des instances,
- Construisent le projet politique avec le président, soumis au comité.

Membres du bureau

- Élection en CS,
- Compétences opérationnelles avec la validation des programmes de travaux, de certains marchés, etc.
- Assistent aux CS et BS

Membres du comité

- Élection en collège,
- Décision sur les affaires du syndicat et les grandes orientations politiques.

Pour participer aux différents organes délibérants :

Comité syndical

50 titulaires
50 suppléants
4 à 5 réunions
par an

Bureau syndical

3 à 15 membres
8 à 10 réunions
par an

Commissions thématiques

Affaires générales, CAO,
transition énergétique ,...
2 à 4 réunions par an

Lors des instances, les titulaires peuvent donner leur voix délibératives aux suppléants en cas d'empêchement. Chacun a donc un rôle essentiel à jouer pour l'obtention du quorum, pour les votes et pour le suivi des sujets tout au long du mandat.

Pour en savoir plus sur l'organisation des instances et sur les délibérations prises lors de celles-ci, rendez-vous sur notre site internet www.sdes73.com, rubrique "Les élus du SDES".



Être un.e élu.e au SDES qu'est-ce que ça implique ?

Être délégué du SDES, c'est participer à la définition de la politique énergétique de son territoire, favoriser la transition énergétique du département de la Savoie et être acteur de l'amélioration des réseaux électriques savoyards.

Aucune connaissance dans les domaines d'activité du SDES n'est exigée. Si vous ressentez de l'appétence pour les sujets liés à l'énergie, à la transition de notre territoire, vous êtes le ou la bienvenue.

S'engager comme délégué du SDES c'est :

Être présent et assidu aux instances

Agir dans l'intérêt général avec impartialité et transparence

Être à l'écoute des besoins du territoire

Représenter le syndicat avec sérieux et engagement

Participer activement aux échanges et prises de décision

S'informer régulièrement sur les projets et les actualités du syndicat

Relayer les informations auprès des collectivités de son territoire

S'impliquer avec curiosité, même sans être expert des sujets



Retrouvez le replay du webinaire café du 26 février

Tous les webinaires café du SDES, dont celui sur la désignation des élus pour la prochaine gouvernance du SDES, sont à retrouver sur notre chaîne YouTube. Les questions/réponses évoquées pendant le webinaire sont également à retrouver dans la FAQ sur www.sdes73.com



Vous avez besoin de document ? Des questions ?

Retrouvez l'ensemble des documents nécessaires à vos démarches (modèle de délibération d'élection de représentant en commune, fiche de renseignement élu) et toutes les informations sur le SDES et sa gouvernance sur notre site internet www.sdes73.com, rubrique "Élections 2026".

Pour toutes questions complémentaires, vous pouvez contacter le service instances du SDES :

Tél : 04 79 26 42 10

Courriel : instances@sdes73.com